DICRIM
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Édition Août 2016

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvements de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption volcanique ;
- **les risques technologiques** : liés à l'activité humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, de rupture de barrage ;
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par route ou autoroute, voie ferrée et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :
- ***une faible fréquence*** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- ***une énorme gravité*** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats…) ou aux mouvements sociaux (émeutes,…) non traités dans ce dossier.

Pour en savoir plus

Mairie : 05.45.89.01.29
Site Internet : www.exideuilsurvienne.com

Cadre législatif

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants représente une des priorités du Conseil Municipal et de moi-même.

Comme vous le savez, Exideuil sur Vienne est situé au confluent de la Vienne et de la Soulène. Si cette situation est à l'origine de son nom, elle lui confère également son identité et caractérise son paysage. Ces deux cours d'eau qui font le charme de notre cité, sont aussi à l'origine d'inondations importantes source de dégâts notables. Ces crues ont régulièrement marqué notre commune et nous nous devons de prévenir les risques qu'elles représentent.

Outre ce risque d'inondation qui a souvent perturbé le quotidien jadis, d'autres risques existent avec notamment le risque de rupture de barrages.

Conformément à la réglementation en vigueur, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Afin que nous puissions faire face à des situations exceptionnelles, je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce document et j'espère ne jamais avoir à le mettre en pratique.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire
Jean-François DUVERGNE

RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

Emprise de la crue centennale de la Vienne de 1944

Extrait du PPRi de la Vallée de la Vienne
cf carte

SITUATION

La commune d'Exideuil sur Vienne est concernée par trois types d'inondations :

- le **débordement de la rivière « La Vienne »,** parmi les principales inondations ayant affecté Confolens, la crue centennale de 1944 a été la plus marquante.
- le **ruissellement**, en cas d'orages ou de fortes pluies (décembre 1993, janvier 1995, décembre 1999).
- l'éventuelle **rupture du barrage** de Vassivière (23-Creuse) ou du barrage de Lavaud-Gelade (23-Creuse)

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réalisation, par les services de l'État en collaboration avec la mairie, d'un **P**lan de **P**révention des **R**isques Naturels concernant les inondations par débordement de la « La Vienne ». (**PPR**) approuvé par le Préfet le 29 août 2003 et modifié le 12 mai 2005 et d'un Porter à la connaissance sur les risques majeurs en juin 2008
- Information Acquéreur Locataire (dossier communal d'information – disponible en mairie)
- Réalisation par la commune du Document Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tél : 05.45.89.01.29

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : <u>ce que vous devez faire en cas d'inondation</u>

- Surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations.

ALERTE

La Vienne débordant relativement lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, site internet VIGICRUE http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr,
En cas d'alerte météo importante par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (Panneau lumineux, téléphone, mégaphone, porte à porte).

- **1 - Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage**

- **2 - Écoutez la radio (attention vérifier les fréquences mentionnées ci-dessous)**
  France Bleu Limousin (103.5 en FM), France Inter Go 162 KHz - FM 87.8 ou 93

- **3 - Suivez les consignes**

Coupez l'électricité et le gaz	**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**	**Ne téléphonez pas,** libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

<u>Après l'inondation</u> : aérez et désinfectez les pièces de votre habitation, ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche, chauffez dès que possible.

Document à CONSERVER

Comment réagir face aux risques majeurs ?

Evénements climatiques inhabituels

▲**Tempête** :

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité).
On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90km/heure. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12.
La tempête Xynthia de février 2010 est l'événement récent le plus marquant avec des rafales à 150 km/heure et des inondations maritimes importantes.

Météo France établit deux fois par jour une carte de vigilance pour les prochaines 24 heures.
Cette information est disponible en permanence sur le site : www.meteo.fr

Les bons réflexes :

. Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent, n'intervenez surtout pas sur la toiture.
. Evitez toute activité extérieure, si vous devez vous déplacer, soyez prudent, empruntez les grands axes de circulation, roulez doucement.
. Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
. Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

▲**Chutes de neige** :
Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids.
L'accumulation des deux phénomènes est également possible.
L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.
Après des chutes de neige abondantes, le service voirie a pour mission de dégager toutes les rues en commençant par les principales. Ne gênez pas son action.
Ce qu'il faut savoir : Le déneigement est l'affaire de tous. Que vous soyez locataire, propriétaire ou commerçant, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs devant chez vous.
En cas d'accident, vous pouvez être tenu pour responsable.

Les bons réflexes :
. Protégez les installations du gel (canalisations extérieures, compteurs d'eau).
. Renseignez-vous sur les prévisions météo.
. Attendez le dégagement de la voirie pour prendre la route.
. Prévoyez couvertures, vêtements chauds et provisions en cas de déplacement indispensable.
. Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté, éteignez le moteur et attendez les secours.

▲**Canicule** :
On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

Les bons réflexes :
. Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
. Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
. Buvez fréquemment même sans soif.
. Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Plan Familial de Mise en Sureté

Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, préparer à l'avance votre Plan Familial de Mise en Sûreté. Le « pack sécurité » à avoir chez soi :

- **Radio et piles de rechange (hors de l'appareil, à contrôler régulièrement),**
- **Lampe de poche, bougies et allumettes,**
- **Ruban adhésif, serpillères ou tissus pour obstruer les ouvertures,**
- **Couvertures et vêtements de rechange,**
- **Trousse de secours et traitement médical quotidien,**
- **Nourriture et eau**
- **Papiers personnels ou photocopies**

Quelques définitions importantes

☞ Le Plan Communal de Sauvegarde

La Commune d'Exideuil sur Vienne a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est une organisation communale dont le but est d'assurer la sauvegarde de la population. Il vient en complément du secours aux personnes et de la lutte contre le sinistre qui sont des missions dévolues aux services d'urgence (sapeurs pompiers, services médicaux d'urgence...).

Le PCS sera déclenché pour gérer tout événement majeur nécessitant une intervention organisée de la Mairie.

Cette organisation préalablement définie et le recensement des moyens communaux (humains et matériels) permettront une meilleure réponse plus rapide et plus efficace face à l'urgence de l'événement.

☞ Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le PPMS est une organisation interne aux établissements scolaires permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leurs missions en cas d'alerte, pour chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé.

«N'allez pas chercher vos enfants à l'école » est une consigne qui peut paraître difficile à respecter ; elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous êtes en danger et vous gênez l'intervention des secours. A l'école, vous mettez en danger tous les enfants.

N° de téléphone utiles

Sapeurs pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Urgences sociales : 115
Gendarmerie : 17

Une terre d'histoire
Exideuil sur Vienne

Mairie d'Exideuil sur Vienne
Place de l'église
16150 EXIDEUIL SUR VIENNE
Tel : 05.45.89.01.29
Fax : 05.45.89.34.54
Email : communedexideuil@wanadoo.fr
Site internet : www.exideuilsurvienne.com

CARTOGRAPHIE

Commune de EXIDEUIL

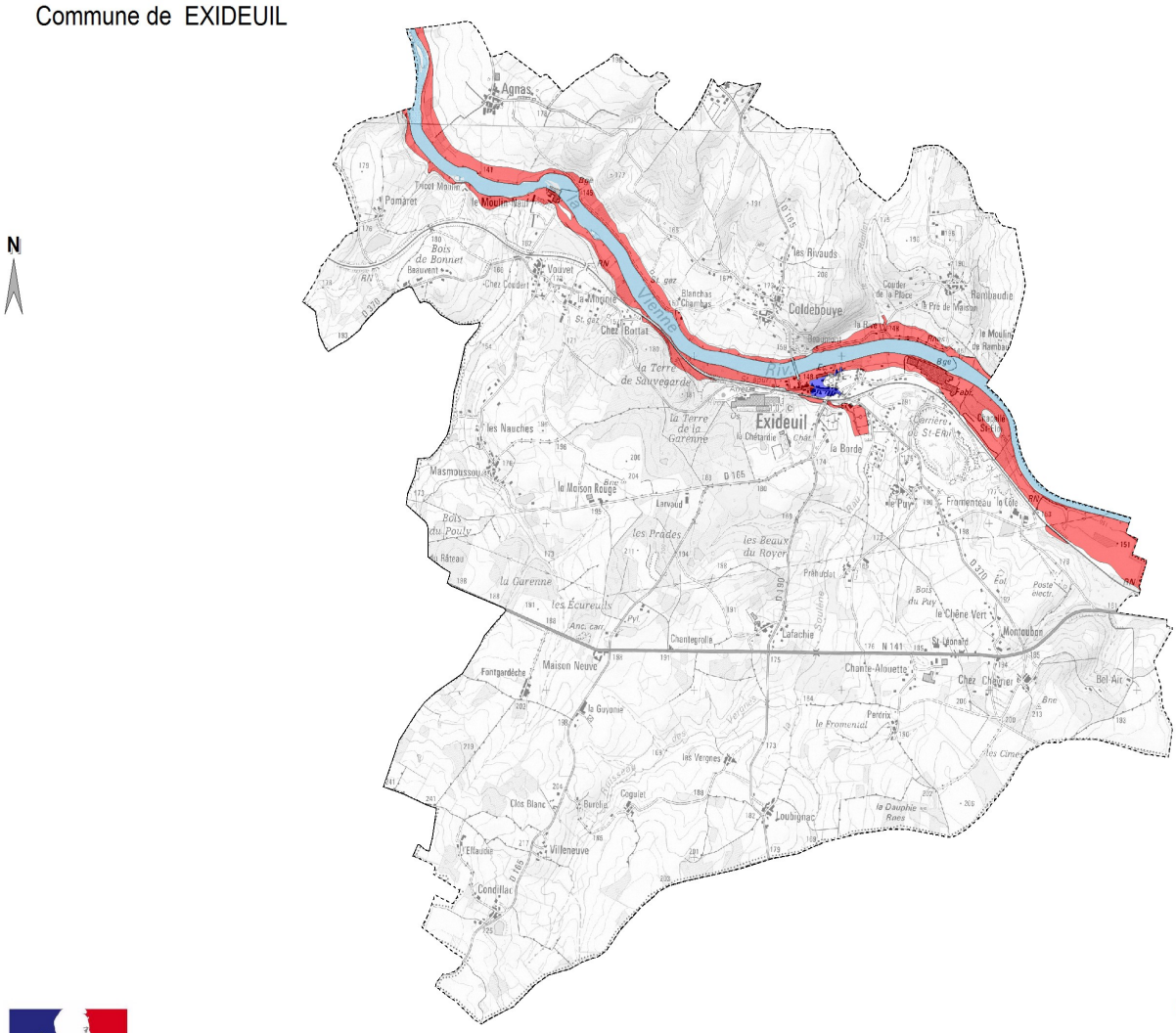

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT de la CHARENTE

© IGN-SCAN25 ®

0 0.5 1 1.5 2
Kilomètres

Risques naturels

Plan de prévention des zones inondables de la vienne

- zone rouge
- zone bleue

Document à CONSERVER

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations, gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.**

SITUATION

La commune **d'Exideuil sur Vienne** est concernée par le transport de matières dangereuses qui s'effectue :

- par voie routière particulièrement les **RD 370** et **RD 165**, **RN 141** et par la **D 941**
- **par voie ferrée (Angoulême-limoges)**
- et par une **canalisation de transport de gaz naturel**, au Nord-Ouest du territoire de la commune

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- **Réglementation nationale rigoureuse** spécifique au transport de matières dangereuses,
- **Surveillance** régulière du **gazoduc** et servitude d'utilité publique liée à sa présence,
- **Identification et signalisation des produits transportés**,
- **Plan de Secours Spécialisé** Transport **M**atières **D**angereuses réalisé par le Préfet.

CONSIGNES DE SECURITE : <u>Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement</u>

Si vous êtes témoin	**Si l'alerte** a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes
Donnez l'alerte (Secours 18 ou 112, gendarmerie 17) en précisant **le lieu exact**, et si possible **le code danger** (voir page suivante), • S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie, • Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant, • Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent, **Et consignes 1 et 3 (2 si possible)**	• **1 - Mettez-vous à l'abri** • **Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche** • **Fermez les portes et les fenêtres** • **Arrêtez les ventilations**
	Ou • **1 - Éloignez vous**
	Mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule
	• **2 - Écoutez la radio (attention : vérifier fréquences)** **France Inter GO 162 KHz – FM 87.8 ou 93** **France Bleu Limousin (103.5 FM)**
• **3 - Dans tous les cas**	
Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle	**N'allez pas chercher vos enfants à l'école** / **Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte**

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

Document à CONSERVER

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

CARTOGRAPHIE

Commune de EXIDEUIL

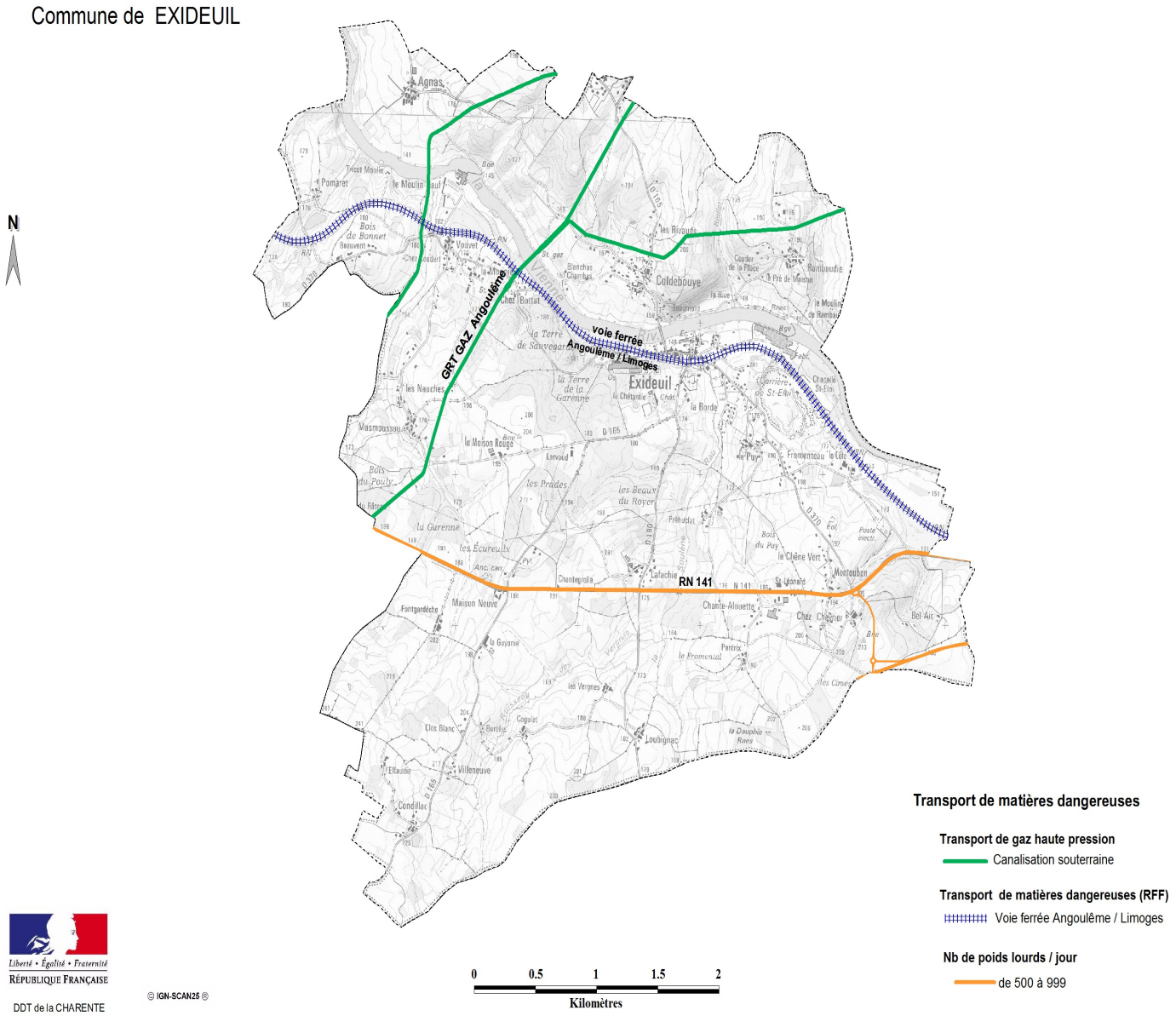

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDT de la CHARENTE

© IGN-SCAN25 ®

RISQUE
RUPTURE DE BARRAGE

SITUATION

La commune d'Exideuil sur Vienne est située à 132 km en aval du barrage de Vassivière et à 158 km en aval du barrage de Lavaud-Gelade.

Le lac de Lavaud-Gelade, mis en eau en 1943, est situé sur le Taurion dans le département de la Creuse. Il est d'une superficie de 2,9 km² et le volume d'eau retenu est de 21 millions de m^3.
Il sert à alimenter par une conduite souterraine le barrage de Vassivière. Sa digue est constituée de terre et empierrée en amont.
Une éventuelle rupture du barrage de Lavaud-Gelade provoquerait une onde de submersion qui toucherait notre commune.

Le Lac de Vassivière a été mis en eau en 1951. Il est situé sur la Maulde dans le département de la Creuse. Le barrage construit sur le bassin supérieur de la Maulde reçoit, au moyen d'adductions diverses, les apports de la Vienne et de nombreux de ses affluents en rive droite (Chandouille, Dorat, Taurion), sa superficie est de 9,9 km² et le volume d'eau retenu est de 106,05 millions de m^3. Celui-ci alimente l'usine hydroélectrique de Peyrat le Château.

Le calcul de la lame d'eau est basé sur une modélisation de la vallée et prend en compte un scénario de rupture totale et instantanée de l'ouvrage liée à une crue très exceptionnelle puisque supérieure à une crue millénale.

Dans cette hypothèse, l'onde de submersion mettrait environ 6 h 45 pour atteindre Exideuil sur Vienne en cas de rupture du barrage de Vassivière.

Cette onde aurait sur notre commune une hauteur de 10 m environ.

MESURES PRISES

- **Surveillance quotidienne** de l'ouvrage par l'exploitant,
- **Contrôle annuel** de l'ouvrage par les agents de la DREAL du CIH et essai des vannes de vidange et des évacuateurs de crues,
- **Tous les 2 ans :** établissement d'un rapport d'analyse des mesures d'auscultation par la Division Technique Générale d'EDF
- **Inspection décennale** complète du parement amont et des ouvrages immergés par moyen subaquatique ou par vidange de la retenue,

CONSIGNES DE SECURITE : <u>Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement</u>

Si vous êtes témoin d'une rupture de barrage :

1 - Mettez-vous à l'abri **Fuyez latéralement la zone de danger, et montez sur les hauteurs les plus proches**	**2 - Écoutez la radio** **France Inter Limoges (93.0 MHZ)** **France Bleu Limousin (103.5 FM)**
3 - Suivez les consignes	
N'allez pas chercher vos enfants à l'école **Ne prenez pas votre véhicule**	**Ne téléphonez pas** Libérez les lignes pour les secours

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

Document à CONSERVER

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Extrait du dossier de présentation préalable à l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de VASSIVIÈRE

Commune de EXIDEUIL

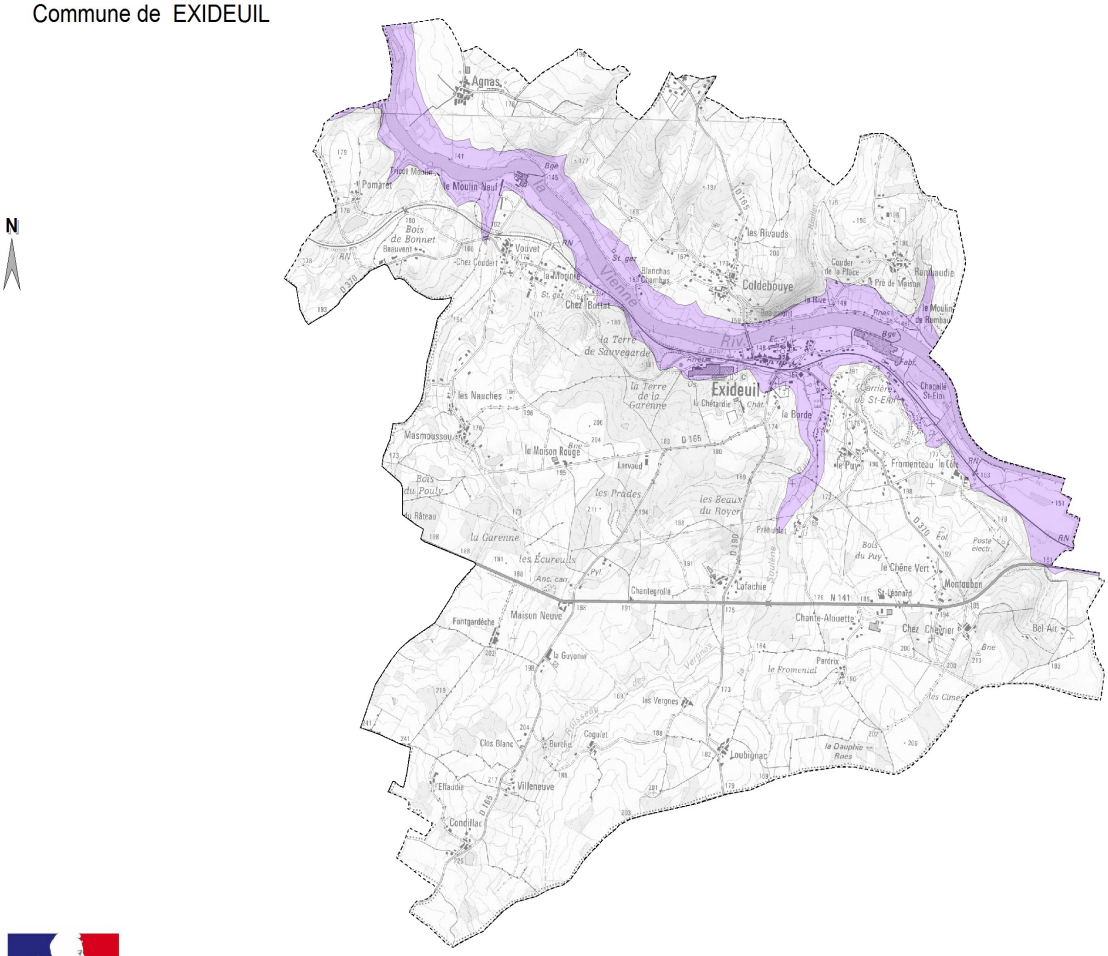

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDT de la CHARENTE

© IGN-SCAN25 ®

0 0.5 1 1.5 2
Kilomètres

Risques technologiques

Zone de submertion en cas de rupture du barrage

du lac de Vassivière

PREVENTION RISQUE SISMIQUE

Définition : un séisme ou tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Mémo Risque
Le 28 septembre 1935 - 16 H 17 Séisme de magnitude 7 sur 9 (sur l'échelle de Richter) dont l'épicentre se situait à Rouillac (16)

Le 06 juin 2012 - 3 H 45 Séisme de magnitude 3.7 sur 9 (sur l'échelle de Richter) dont l'épicentre se situait à Rochechouart (87)

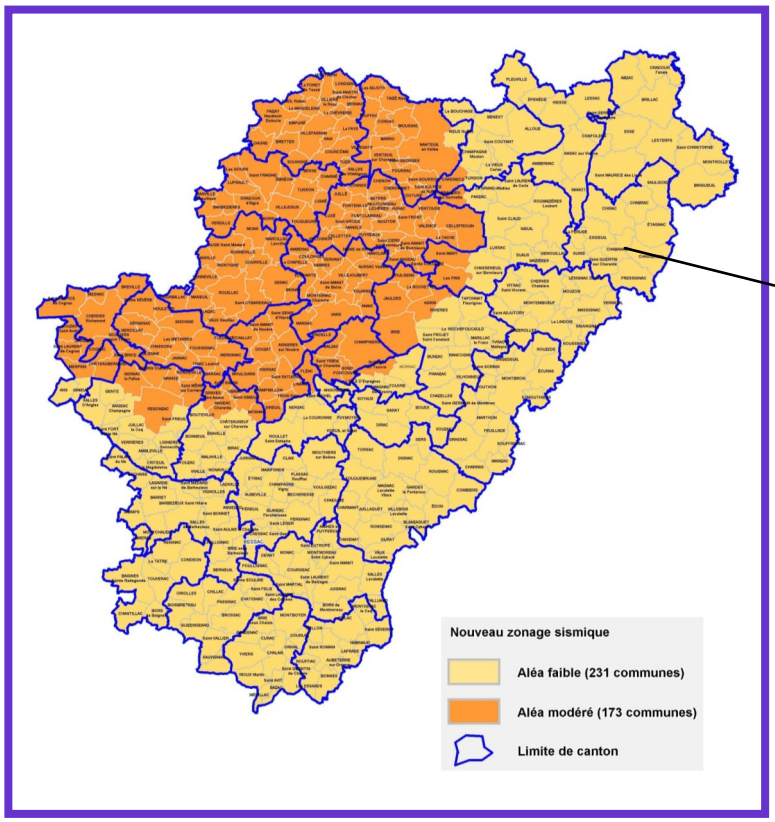

CHABANAIS

Le département de la Charente comprend :
- *231 communes en zone de sismicité faible*
- *173 communes en zone de sismicité modérée*

La commune d'Exideuil sur Vienne est située en zone d'aléa sismique modéré
Pour en savoir plus, consultez :
le site Internet de la Préfecture
(www.charente.gouv.fr)
ou le site suivant
http://macommune.prim.net

Quelles conséquences ?

Pour le risque de séisme, il peut entraîner des dégâts en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Les mesures mises en œuvre

Dans les zones de sismicité de 2 à 5 (échelle de Richter), des règles de constructions parasismiques sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments afin de renforcer leur résistance.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école	NE SORTEZ PAS	Abritez-vous sous un meuble, près d'un mur porteur	Éloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres	NE Restez PAS sous LES FILS ELECTRI-QUES	Tenez-vous À l'écart des bâtiments pour éviter les chutes de cheminées, tuiles	Garer le véhicule loin de tout ce qui peut s'effondrer : Ponts, bâtiments	coupez le moteur Ne descen-dez pas et attendez la fin des secousses

Document à CONSERVER